

«François Zocchetto :Faciliter l'exercice, par les élus locaux, de  
profondeur de l'accès et de l'exercice des fonctions d'élus!" »

## François Zocchetto : Faciliter l'exercice, par les élus lo rénovation en profondeur de l'accès

**Le Sénat examine aujourd'hui une proposition de loi vis  
co-rédigée par Jacqueline Gourault, sénatrice UDI-UC  
collectivités territoriales.**

François Zocchetto, sénateur de la Mayenne et président du groupe UDI-UC souligne une difficulté persistante : **« Il faudra un j  
et cohérent. »** Car, déplore le chef de file des sénateurs centristes : **« Aujourd'hui, il s'agit simplement de rajouter quel  
l'attendent. Je regrette qu'à l'issue des Etats généraux, le texte ne soit pas à la mesure des enjeux. »**

Les annonces récentes faites par le Président de la République à l'issue des travaux de la commission Jospin tendront, si elles s

Dans les petites communes, des maires, seuls représentants d'un service public local, responsables de tout et néanmoins bien

Zocchetto, **« Ceci constitue un lourd handicap pour renouveler le personnel des petites communes. Les maires des**

Contact presse : Frédérique HENRY / Camille LOUIS  
professions libérales et la fonction publique sont déjà très représentées parmi les élus. Et les jeunes actifs ? Les sa  
01 42 34 21 18 / 01 42 34 30 58 - communication@uc.senat.fr  
situation professionnelle

Twitter : [@UC\\_Senat](#)

Facebook : [SenateursUDIUC](#)

Pour François Zocchetto, le constat est alarmant : **« Sans une rénovation en profondeur du statut de l' élu, le fossé se c  
l'exercice d'un mandat et ceux qui, de fait en seront exclus. Cette situation est inacceptable. C'est clairement un  
élus-fonctionnaires de la monarchie de juillet. »**

Le Président de l'UDI-UC se félicite donc de **« la reprise dans le texte d'un article relatif à l'indemnité des maires de petite  
des communes de moins de 3500 habitants, l'automatisme de la fixation du montant de l'indemnité. « Cette juste contrepartie d**

François Zocchetto conclut : **« La question du statut local était hier une question. Elle est désormais devenue un enjeu au  
formulées depuis longtemps par notre Haute Assemblée. »**